

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibération du Comité Syndical du :
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

NOMBRES DE MEMBRES

37

NOMBRE EN EXERCICE

37 37 19

DATE DE LA CONVOCATION

02.12 13

DATE D'AFFICHAGE

02.12 13

Objet :

2013-17-03

Eléments introductifs au
Débat d'Orientation
Budgétaire 2014

L'an : 2013

Et le : 17 décembre 2013

A : ONZE HEURES

le Comité Syndical,

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances, sous la présidence de : M. Francis BOUTES

Présents :

L.ANGUERA (CdC Canalirou), **J.ARCAS** (Conseil Général), **JN. BADENAS** (Conseil Général), **JL.BARTHES** (CdC Orb et Jaur), **F. BOUTES** (Conseil Général), **J.CABROL** (CdC Pays ST-Ponais), **MA.EDO** (CdC Les Monts d'Orb), **Y.CASSILI** (CdC Les Monts d'Orb), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **M.OLMOS** (CdC Le Minervois), **Y.ROBIN** (Le Poujol/orb), **R.PAILLES** (Conseil Général), **Y.POUJOL** (CdC Combes et Taussac), **JP.ROUANET** (CdC Pays St-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb & Taurou), **A.SICILIANO** (CdC Coteaux et Châteaux), **E.VILLANEUVA** (CdC Faugères)

RF

Préfecture : Hérault

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR : 19/12/2013

034-253403554-20131217-DE_2013_17_03-DE



Objet : Eléments introductifs au Débat d'Orientation Budgétaire 2014

Le Pays se fixe, pour ce neuvième exercice, les objectifs suivants permettant la mise en œuvre de sa politique de développement territorial axée sur la cohésion sociale et sur le développement économique.

1- La cohésion sociale

- **L'habitat** avec la poursuite du Programme d'intérêt général (PIG), opération d'amélioration de l'habitat dont les interventions prioritaires portent sur
 - Le traitement de la précarité énergétique –intervention renforcée par l'accompagnement du technicien de l'espace info-énergie-
 - La lutte contre l'habitat indigne et indécent
 - Les travaux d'adaptation pour maintenir les personnes en perte d'autonomie ou handicapées dans leur logement
 - Le développement de l'offre locative privée et publique
 - En accompagnement du Programme d'intérêt général, poursuite de l'opération façades
- **Les services à la population,**
 - **La Santé** avec la mise en œuvre du Contrat Local de Santé portant sur quatre axes
 - Les soins de premiers recours et les urgences
 - Le parcours de santé des personnes âgées
 - Le panier de services de prévention avec une priorité mise sur les problématiques de santé mentale, d'addictions et d'accès aux droits et aux soins
 - La télémédecine
 - **Le Réseau de Relais de Services Publics** interviendra pour faciliter les démarches administratives en direction des publics peu mobiles, notamment les personnes âgées
- **La culture**, véritable outil de lien social, permettra de diffuser le spectacle de Tédjedor, action-phare de l'Orchestre de Pays et de construire en profondeur le projet culturel pour les années à venir
- **Le Conseil de développement**, instance partenaire du Pays regroupant les forces vives de la société civile souhaite s'engager dans une action expérimentale autour de la mobilité « Rezo Pouce » sur une zone-test – Courniou-les-grottes à Bédarieux-

2- Le développement économique

- **L'économie en direction de l'entreprise**, avec la poursuite de l'Opération Collective de Modernisation des PME confortée par l'appui au développement économique des entreprises et des porteurs de projets, publics et privés.
- **L'économie agricole** avec l'accompagnement du Pôle d'excellence rurale « Bio-Orb » autour des plantes à parfum aromatiques et médicinales ainsi que de nouvelles orientations sur une déclinaison à l'échelle du Pays ; la poursuite des deux actions en direction du développement de circuits courts sur le Pays.

- **L'économie touristique et patrimoniale** : la validation et le lancement du nouveau Schéma Local d'Organisation et de Développement Touristique portant sur trois axes :
 - L'offre : consolider et développer une offre durable, attractive et de qualité
 - La promotion : promouvoir et mettre en marché l'offre touristique
 - L'organisation : optimiser l'organisation touristique et la gouvernance
 - Le lancement de l'offre nature autour de l'Itinérance :
 - Le GR de Pays
 - Les boucles de randonnées
 - Le chemin de Saint-Jacques –variante entre Saint-Gervais-sur-Mare et Capestang-
 - Le dépôt de candidature pour l'obtention du label « Pays d'Art et d'Histoire » :
 - Une stratégie globale de projet culturel
 - Un facteur de développement
 - La force d'un réseau
 - La mise en œuvre de l'Opération Grand Site « Cité de Minerve et Gorges de la Cesse et du Brian » dans sa phase de préfiguration :
 - Etude de fréquentation et de fonctionnement
 - Animation, information et sensibilisation.
- 3- La coopération**
- La dernière année sur le développement solidaire avec la Tunisie
 - La mise en œuvre d'une action sur le Canal du Midi dans le cadre du programme européen Leader avec les Gals du Lauragais et du Pays Vignerons
- 4- L'élaboration d'un nouveau cadre stratégique pour le Pays 2014-2020**
- 5- La conduite des missions d'ingénierie auprès de ses partenaires**, sous forme d'assistance technique, administrative et financière auprès des acteurs locaux, porteurs de projet tant publics (communautés de communes, communes) que privés (associations locales, groupements professionnels, ...).

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur les orientations budgétaires suivantes pour 2014 :

En dépenses

- Crédits de fonctionnement du Syndicat Mixte à hauteur de **2.526.165 €**, représentant :
 - les charges de personnel, pour **1.091.958 €**,
 - les achats, pour **34.325 €**,
 - les services extérieurs et autres charges pour **364.724 €**,
 - les autres services, pour **445.419 €**,
 - les charges financières et autres pour **22.096 €**,
 - les charges d'équipement aux personnes privées, pour un montant de **567.643 €**.
- Crédits d'investissement pour un montant de **50.111 €** au titre des acquisitions que le Syndicat Mixte sera appelé à réaliser (renouvellement en matériels informatiques et en équipements).

Préfecture : Hérault

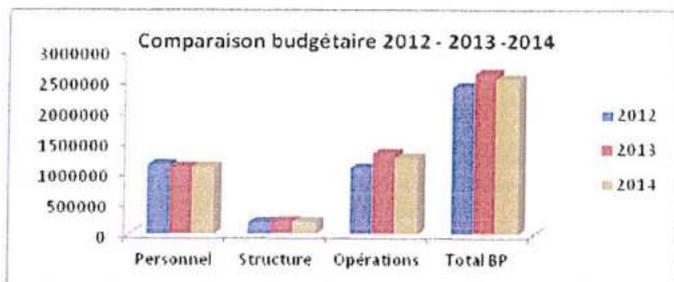
Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR : 19/12/2013

034-253403554-20131217-DE_2013_17_03-DE

Comparaison des postes de dépenses entre BP 2013 et projet de BP 2014

- Charges de personnel : même nombre de salariés, stabilité sur la masse salariale ;
- Charges de fonctionnement : en baisse de 3 % ;
- Coûts/opérations : en baisse de 6,25 % ;
- Investissement : réduit au strict minimum.



	Personnel	Structure	Opérations	Total BP
2012	1 132 303	192 600	1 078 170	2 403 073
2013	1 090 590	203 467	1 319 152	2 613 209
2014	1 091 958	197 525	1 236 682	2 526 165

En recettes

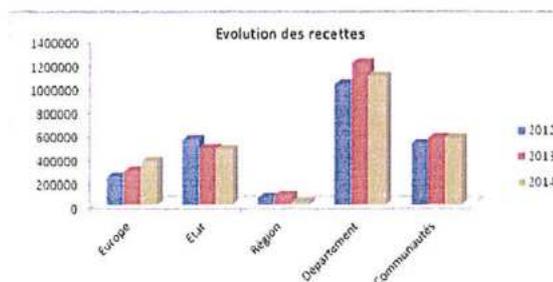
Contribution statutaire des communautés de communes pour 4 € / habitant soit 341.868 € (base retenue DGF 2013),
 Contribution statutaire du Conseil Général de l'Hérault à 510.000 € (inchangé depuis 2006),
 Concours de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département et d'autres partenaires, sur les opérations, pour un total de 1.674.297 €, qui se répartissent comme suit :

	2013			2014		
	Opérations	Statutaire	Total	Opérations	Statutaire	Total
Europe	286707		286707	367606		367606
Etat	478405		478405	468957		468957
Région	80368		80368	19966		19966
Département	690944	510000	1200944	582715	510000	1092715
Communautés	292284	274501	566785	235053	341868	576921
	1828708	784501	2613209	1674297	851868	2526165

2014	
Europe	367 606
Etat	468 957
Région	19 966
Département	757 883
Report	334 832
Communautés	576 921
Total	2 526 165



	2012	2013	2014
Europe	238917	286707	367606
Etat	555334	478405	468957
Région	60572	80368	19966
Département	1026616	1200944	1092715
Communautés	521634	566785	576921
Total	2 403 073	2 613 209	2 526 165



Comparaison des postes de recettes entre BP 2013 et projet de BP 2014

Par financeur sur les opérations portées par le Syndicat Mixte :

Europe : augmentation de 28,22 % ;

Etat : diminution de 2 % ;

Région : baisse de 75,16 % ;

Département de l'Hérault :

- cofinancements sur opérations : baisse de 15 % (on passe de 690.944 € en 2013 à 582.715 € en 2014);
- cofinancements sur opérations nouvelles - sans tenir compte des reports- pour un montant de 247.883 €

RF

Préfecture : Hérault

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR : 19/12/2013

034-253403554-20131217-DE_2013_17_03-DE

Sur le Syndicat Mixte pour la partie statutaire

Département de l'Hérault :

- cotisation statutaire stable ;

Communautés de communes :

- cotisation statutaire : en augmentation de 24,54 % de 274.501 € en 2013 à 341.868 € en 2014
 - la participation passe de 3.50 € à 4 €
 - l'extension possible du périmètre du Pays au 1^{er} janvier 2014 avec l'intégration de 5 nouvelles communes dans le cadre de la création de la nouvelle communauté de communes sur le Nord-est du Pays.

En conclusion,

Sur la partie « dépenses », le Syndicat Mixte porte ses efforts sur :

- le maintien de la masse salariale,
- la diminution des frais de structure.

Pour les recettes relatives aux opérations portées par le Syndicat Mixte : on passe de **1.878.708 €** à **1.674.297 €** soit une diminution de 10,8 %.

Cela s'explique essentiellement par des opérations montées sur deux exercices.

A noter également l'effet levier du Conseil général qui, en votant des crédits sur opérations pour 247.883 € en 2013, permet d'appeler des cofinancements à n + 1 (Europe, Etat, Région).

On note également une sollicitation plus marquée des programmes européens. Il s'agit de la dernière année de programmation sur cette génération : Leader que nous portons mais également d'autres opérations sur le FEDER et le FEADER qui sont plus mobilisées qu'en 2013.

Pour le financement du Syndicat Mixte, le Conseil général maintient sa participation statutaire à 510.000 € -inchangée depuis 2006.

Pour les communautés de communes, la participation statutaire est portée à 4 € par habitant (DGF 2013 85.467 habitants).

A noter également que les communautés de communes vont contribuer à hauteur de 1 € pour le programme d'intérêt général.

Ces orientations budgétaires prévoient un budget primitif 2014 équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de **2.526.165 €**, en baisse de **3,33 %** par rapport au budget précédent 2013 à **2 613 209 €**.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur les orientations budgétaires pour 2014.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à La Liquière, le 17 décembre 2013.

Le Président,
Francis BOUTES



RF

Préfecture : Hérault

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR : 19/12/2013

034-253403554-20131217-DE_2013_17_03-DE